



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

feux tricolores

Question écrite n° 93540

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, dans quel délai il compte remettre en place de façon opérationnelle les dispositifs expérimentaux actuellement testés afin de constater les infractions au code de la route et donc les graves menaces à la sécurité des piétons, usagers de deux roues et automobilistes que constituent les franchissements au rouge des feux tricolores.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les délais de mise en place opérationnelle des dispositifs expérimentaux actuellement testés pour constater les infractions de franchissement au rouge des feux tricolores. Le dernier comité interministériel de la sécurité routière du 6 juillet 2006 a précisément décidé la prise en compte des comportements particulièrement graves et dangereux qui menacent la vie des piétons et des usagers de la route en général par le franchissement de feux rouges. L'expérimentation du contrôle sanction automatique du franchissement au rouge des feux tricolores menée conjointement entre le ministère de l'intérieur et le ministère des transports, coordonnée par la direction de projet interministérielle de contrôle automatisé (DPICA) est en cours dans six villes de France (Metz, Nancy, Nantes, Paris, Toulouse et Le Vésinet). L'évaluation de la fiabilité des différentes technologies proposées par les industriels est en cours d'expertise. Parallèlement, les matériels testés sont soumis à homologation pour accélérer la procédure. En conséquence, l'on peut considérer qu'au cours du second semestre 2007 un appel d'offres pourra être lancé pour une extension opérationnelle début 2008.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93540

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4853

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10138